

COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DU PGMR DE LA MRC DES SOURCES  
Mercredi, 29 avril 2015  
309, rue Chassé, Asbestos, 19 h

---

**PRÉSENCES :** Alain Pinard, siège syndicat  
Claude Messier, siège environnement  
Alain Roy, siège communautaire  
Steve Carrier, siège industriel  
Michel Plourde, siège élu  
Dominique Ratté, représentante MRC  
Marie-Eve Morin, secrétaire  
Benoit Théberge, consultant

**ABSENCE :** Sylvie Khawaja, siège citoyen

Le déroulement de la commission est présidé par M. Benoit Théberge

## COMPTE-RENDU

### 1. INTRODUCTION

Présentation de M. Théberge de Transfert environnement. Il a le mandat d'accompagner la Commission de consultation publique dans les démarches entourant la révision du Plan de gestion des matières résiduelles. Présentation de Mme Morin, agente de communication à la MRC des Sources, à titre de secrétaire de la Commission ayant le rôle de soutien logistique.

#### 1.1 Présentation des membres

M. Théberge demande aux membres de la Commission de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et identifier son champ d'intérêt en lien avec la Commission.

M. Michel Plourde, représentant élu désigné par la MRC.

M. Alain Pinard, représentant agricole (siège Syndicat) - problématique du plastique;

M. Claude Messier, représentant environnement - Amis de la terre en continuité;

M. Steve Carrier, représentant industriel - Redonner à la communauté;

M. Alain Roy, représentant communautaire - Intérêt personnel et Comité citoyen, Agenda 21;

Mme Dominique Ratté, chargée de projet en environnement à la MRC, représentante technique;

Mme Marie-Eve Morin, secrétaire de commission.

#### 1.2 Rôle des commissaires

Le mandat de la Commission est de faire preuve de transparence dans la démarche de révision du PGMR.

Le rôle des Commissaires est d'étudier les différents documents de travail et de faire des recommandations à la firme Chamard, responsable de la révision. Les Commissaires seront également présents lors des rencontres publiques de consultation.

## **2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**

La MRC des Sources a désigné M. Michel Plourde, maire de la Ville de Danville, président de la Commission de consultation publique. M. Théberge informe les membres de la Commission qu'il s'agit d'une pratique tout à fait habituelle de nommer un représentant élu à ce poste. Le rôle du président sera d'animer les rencontres, de suivre le cadre réglementaire et il sera la personne de référence lors des assemblées publiques.

M. Plourde a exprimé son souhait de faire au mieux de sa connaissance. Il invite les membres de la Commission à être proactif dans la démarche en proposant des idées qui dépassent le cadre réglementaire. Il souhaite que la Commission favorise un réel impact sur le développement durable dans la région.

## **3. PRÉSENTATION DU CARTABLE ET DÉMARCHE**

M. Théberge a remis aux commissaires un cartable contenant tous les éléments de références pour la procédure de la Commission.

- Bonnes pratiques ;
- Élément réglementaire ;
- Procédures ;
- Rôles et responsabilité.

Ce document est appelé à être mis à jour tout au long de la démarche. M. Théberge invite les membres de la Commission à prendre connaissance du Manuel à l'intention des commissaires. Devoir :

- . A lire et modifier
- . Faire parvenir par courriel les commentaires à M. Benoit Théberge avant la prochaine rencontre.

14 Septembre 2015 est la date limite du dépôt de projet de révision de PGMR au ministère.

Les assemblées publiques auront lieu à l'automne 2015, après l'adoption du projet de révision. M. Théberge rappelle que 45 jours avant la consultation publique, le projet de révision du PGMR adopté par la MRC des Sources sera rendu public dans les journaux locaux.

Dans le cadre de la démarche, les membres de la Commission recevront un remboursement de leur frais de déplacement et de gardiennage, si applicable. Une feuille de demande de remboursement doit être remplie à chacune des rencontres et la réclamation se fera à la fin des procédures de la Commission.

## **4. Communication et site Internet**

M. Roy se questionne sur la façon dont le public pourra suivre les travaux de la Commission. Deux éléments de réponses sont apportés :

1. Lorsque les documents auront été adoptés au préalable en réunion de Commission, ils seront rendu disponibles sur le site Internet de la MRC. Sur la page d'accueil, les informations seront mises à jour. C'est le seuil minimal demandé dans la réglementation. Il pourra être envisagé d'autres moyens de communication si les membres de la Commission en ressentent le besoin.
2. Pour s'assurer de joindre un nombre acceptable de citoyen et d'expert, la MRC des Sources va entreprendre une tournée des différents comités existants sur le territoire (Agenda 21, Comité industriel, Comité touristique, etc.). Les membres de ces comités seront invités à s'exprimer sur leurs préoccupations en lien avec la gestion de leurs matières résiduelles. Cette démarche se déroulera avant la fin du mois de juin et sera présentée aux membres de la Commission.

## **5. PROCÉDURES**

### **5.1 Présentation du projet de révision**

Le projet de révision se divise en 2 volets. Le premier est la présentation du projet de révision. Cette étape permet de dresser le portrait de la situation actuelle et de mettre au clair les orientations du gouvernement ainsi que celles de la MRC.

### **5.2 Échanges et dépôt de mémoire**

Le 2<sup>e</sup> volet consiste à la réalisation des assemblées publiques pendant lesquels il y a des échanges et le dépôt de mémoire.

### **5.3 Application du PGMR**

Il est de compétence municipale de mettre en application les recommandations du PGMR. La Commission ne peut prendre la place des municipalités et s'engager auprès des citoyens. Est-il possible de proposer des projets régionaux ? Évidemment, cependant sera aux élus de la MRC de se prononcer en faveur de la réalisation d'un projet à caractère régional.

Est-ce que les commissaires peuvent encourager la participation citoyenne? Tout à fait, M. Plourde encourage fortement les représentants de chaque secteur à intervenir auprès de leurs pairs afin que ces derniers collaborent à la démarche.

### **5.4 Importance d'aller chercher des mémoires**

Les membres de la Commission émettent la recommandation de faciliter le dépôt de mémoires. Il est proposé de préparer un canevas de mémoire qui sera rendu disponible sur le site de la MRC des Sources.

## **6. AVIS**

Les documents remis sont internes jusqu'à approbation pour rendre public.

M. Théberge rappelle aux commissaires qu'ils ont un devoir de réserve.

Pour faciliter la prise de notes lors des séances publiques, il sera important de prévoir un animateur et possiblement deux secrétaires. L'enregistrement audio n'est pas recommandé puisqu'il faut avoir des approbations. L'intervention d'une sténographe est très pertinente.

Document à ajouter : Guide de concertation Recyc-Québec

## **7. ÉTAPES À VENIR**

. Diagnostic – portrait de la MRC (premier document à lire)

### **7.1 Calendrier de rencontres**

Mme Dominique Ratté proposera un sondage Doodle pour déterminer la date de la prochaine rencontre.

Portrait – rencontre au besoin en mai

Comité technique en juillet – deux premières orientations /objectifs (en soirée à 19 h)

Si proposition de comité à voir

Merci de partager

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Est-ce que les Commissaires ont un mandat de porte-parole du citoyen ?

M. Théberge indique que la réponse se trouve en p. 3 du manuel (2.1.2). Essentiellement, les Commissaires émettent des commentaires, lisent les documents et traduisent ce qu'ils entendent dans les assemblées publiques en recommandations à remettre aux élus de la MRC.

Est-ce que les assemblées publiques favorisent les échanges ? Oui, mais il faut faire intervenir les experts lorsque le cadre réglementaire ne permet pas de retenir une opinion ou une idée. On ne peut pas garantir que toutes les idées seront retenues.

Comment on atteint les objectifs de la politique québécoise ? Il faut que la MRC se fixe des objectifs réalistes en fonction du portrait initial dans le but de se rapprocher des objectifs de la Politique québécoise.

S'il y a des demandes médiatiques ? Il est nécessaire de les rediriger à Mme Marie-Eve Morin, agente de communication à la MRC des Sources.

**Fin de la rencontre : 20 h 20**